

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 décembre 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 15.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 17 et se termine à 19 h 50.

CA21 16 0348

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 décembre 2021, à 19 h, tel que proposé

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 6 décembre 2021, à 19 h, tel que proposé, en y retirant le point 20.01 ainsi que le deuxième paragraphe apparaissant à la recommandation du point 51.01 et en ajoutant, sous affaires nouvelles, la nomination d'une élue à la vice-présidence et à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 54 ET SE TERMINE À 20 H 22.

CIToyENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Emanuel Licha	<p>L'arrondissement est parcouru presque tous les jours de la semaine par des autobus scolaires—souvent vétustes—de la compagnie "Autobus à l'heure" qui fonctionnent au diesel. Il n'est plus besoin de démontrer que ces véhicules engendrent une importante pollution atmosphérique par l'émission de particules.</p> <p>De plus, chaque matin d'école, six à huit autobus scolaires stationnent devant le Centre François-Michelle (avenue Fairmount entre Durocher et Querbes) en laissant leur moteur tourner inutilement pendant de longues minutes, ce qui contribue également à polluer l'air que nous respirons.</p> <p>L'arrondissement a-t-il les outils pour légiférer sur la circulation et les pratiques de ces autobus, et si oui, la nouvelle administration serait-elle prête à bannir ces véhicules au diesel de nos rues? Sinon, la nouvelle administration peut-elle faire pression sur d'autres instances (municipales ou provinciales) pour que des normes strictes soient adoptées pour limiter cette pollution?</p>
Kenyeres	<p>Why are Outremont sidewalks not salted or gravelled to ensure the safety of pedestrians?? Why is my streets and all the ones going North toward Bernard, icy and treacherous?!</p>
Barbel Knauper	<p>Pourriez-vous mettre à jour la réglementation concernant le stationnement pendant le nettoyage des rues? Dans un certain nombre de rues d'Outremont, le stationnement n'est autorisé que d'un seul côté de la rue. Ce serait formidable si le stationnement était autorisé de l'autre côté pendant le nettoyage des rues. Cela permettrait d'éviter les déplacements inutiles en voiture et le stationnement dans les rues voisines.</p>
Judit Kenyeres	<p>Why are police not monitoring certain business establishments like Benzy's on Hutchison, where individuals in the store DO NOT WEAR MASKS?? Often, employees are also maskless!;. Indeed this is the typical behaviour in all Kosher establishments, in Outremont as well as Montreal!! Why are the police not warning or fining these establishments?</p>
Diane Shea	<p>Le conseil du maire Tomlinson a créé un comité de bon voisinage. Quelle est la vision du maire Desbois du « vivre ensemble » et le conseil poursuivra-t-il l'important travail du comité de bon voisinage ?</p>

Rani Cruz	Ma famille a été très enthousiasmée par les nouveaux plans du parc Outremont. Y aura-t-il des changements dans le calendrier des rénovations de l'aire de jeux ? Qu'en est-il de la rénovation du chalet ? Ces toilettes ont vraiment besoin d'attention.
Axel Bergman	Bonjour! Est-ce que les pistes cyclables vont être dégagées cet hiver? Est-ce qu'il y aurait moyen de les rendre plus sécuritaires pour les cyclistes 4 saisons?
Jill Lance	Plusieurs initiatives du conseil précédent visaient à rendre nos rues locales plus sécuritaires et plus conviviales pour les résidents de tous âges, par exemple, les projets rue-école pour Dollard et de l'Épée, la piétonnisation de Bernard, les installations des saillies verdies et des dos d'âne sur les rues résidentielles. Comment envisagez-vous de pérenniser et de renforcer le succès de ces initiatives au cours de votre mandat ?
Eric Poteet	Quels sont vos plans par rapport au trafic sur Bloomfield; une rue qui borde deux grandes écoles, deux CPE et deux parcs; un rue bondée d'usagers vulnérables tels que piétons, familles, écoliers, vélos sachant qu'en même temps c'est une rue où passe trop de voitures, de camions et d'autobus, qui roulent trop vite, à deux sens, représentent un danger pour les plus vulnérables, que ce trafic est souvent de transit, et qu'il est appelé à augmenter avec le développement de MIL. Allez-vous accepter, en 2021, que 90% de l'espace public d'une rue comme Bloomfield, en plein cœur d'un quartier résidentiel, soit voué au transit automobile alors que les usagers vulnérables n'ont ni piste cyclable, ni trottoir assez large pour leur nombre? Allez-vous accepter que ce trafic continue de mettre en péril les plus vulnérables, qu'il continue de polluer par ses émissions et par son bruit? qu'il continue de décourager les formes de mobilités actives, qu'il continue de dégrader la vie de quartier?
Nicolas Saunier	Bonjour, j'aimerais connaître les actions concrètes planifiées par la nouvelle administration pour continuer à encourager les modes actifs, à sécuriser les transports, en particulier des usagers les plus vulnérables, et décourager l'usage de l'automobile et des véhicules lourds dans l'arrondissement?
David Beitel	Le volume et la vitesse de la circulation automobile dans nos rues locales sont très préoccupants. Sur notre rue, même si la limite de vitesse affichée est de 30 km/h, le panneau électronique de vitesse indique que la plupart des automobilistes roulent à 50, ou même 60+ km/h. La plupart du trafic est généré par les automobilistes qui utilisent la rue comme un raccourci pour contourner la CSC - ils y sont dirigés par des applications d'orientation comme Google Maps et Waze. Blvd Mont-Royal, offre un accès direct à la montagne et sert de parcours populaire pour les joggeurs, les cyclistes et les flaneurs, sans compter que plusieurs enfants et personnes âgées vivent sur cette rue et la traversent quotidiennement. Il est important que cette rue et toutes nos rues soient conçues de manière à interdire les excès de vitesse. Quel est votre plan pour réaménager nos rues locales afin qu'elles ne soient plus utilisées comme des pistes de course et des raccourcis pour les automobilistes ?
Jean-Christophe Mortreux	Le groupe de citoyens en faveur de la transition écologique demande que les élu-e-s identifient dans les six premiers mois du mandat, avec les résidents, toutes les rues et intersections qui représentent ou peuvent être perçues comme un danger pour les déplacements en mobilité active, en priorisant les usagers les plus vulnérables, et apporter les correctifs (par exemple l'implantation de sens unique sur Ducharme, Bloomfield, Fairmount, St-Viateur) dans les six mois suivants, au moins de manières temporaires, en attendant l'implantation de solutions permanentes. Est-ce que le conseil s'engage à compléter cette demande?
Shannon Babcock	La 25 novembre, le rapport Dejean sur les synagogues hassidiques à Outremont a été présenté. Vu les observations exprimées, notamment les besoins actuels des citoyens hassidiques de l'arrondissement, la nature problématique / inconstitutionnel de l'application des règlements qui limitent les nouveaux lieux de culte, les pistes de solutions potentiels proposés (bâtiments multi-usages, salles de prières, rénovation des synagogues existants etc.) quels suivis allez-vous faire autour de ce rapport?
Robert Gray	Contravention de stationnement (Question en personne)
Forget Celine	Transparence (Question en personne)

CA21 16 0349

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 octobre 2021, à 19 h

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 octobre 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0350

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 732, avenue Champagneur

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 16 0351

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55^e Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet pilote Brigade Neige pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la direction d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépenses provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217378011;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

D'ACCORDER un soutien financier de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe Scout 55^e Guynemer dans le cadre de la réalisation du projet pilote Brigade Neige du 1^{er} décembre 2021 au 31 avril 2022;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Groupe Scout 55^e Guynemer, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1217378011

CA21 16 0352

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'offre du Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de prendre en charge la gestion des permis ainsi que la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1219203003;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

D'ACCEPTER l'offre du Conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), concernant la prise en charge par le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la gestion des permis ainsi que de la gestion de registres d'utilisation des pesticides en lien avec l'application du *Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1219203003

CA21 16 0353

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2021

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre et octobre 2021.

30.01 1218747032

CA21 16 0354

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2021.

30.02 1218747033

CA21 16 0355

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2021

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2021.

30.03 1218747034

CA21 16 0356

Dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2021.

30.04 1218747035

CA21 16 0357

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 septembre 2021 et du 1^{er} au 31 octobre 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 septembre 2021 et du 1^{er} au 31 octobre 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953010

CA21 16 0358

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation*

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

40.01 1216347012

CA21 16 0359

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation*

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 29 septembre 2021, à l'adoption de son budget 2022 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences exceptionnelles sur les revenus des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont et a également entraîné une baisse du nombre d'adhérents;

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, de geler les taux de cotisations des membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2022, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216347012;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19), le projet de *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation*;

D'ADOPTER un premier projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1216347012

CA21 16 0360

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont (exercice financier 2022)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2022.

40.03 1213711011

CA21 16 0361

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont (exercice financier 2022)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* ;

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)*. L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1213711011

CA21 16 0362

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Introduire un pouvoir d'ordonnance du Conseil d'arrondissement en lien avec l'application des dispositions du présent Règlement

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance en lien avec l'application des dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.05 1215069030

CA21 16 0363

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Introduire un pouvoir d'ordonnance du Conseil d'arrondissement en lien avec l'application des dispositions du présent Règlement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069030;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance en lien avec l'application des dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1215069030

CA21 16 0364

Adoption - *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* visant à assurer la concordance avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 octobre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE considérant la tenue du conseil à huis clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement au bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776009.
Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*. L'objet de ce règlement vise à assurer la concordance *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* avec le *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1217776009

CA21 16 0365

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de décembre 2021

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1219203004;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

- Pour l'événement "Vente de couronnes et de branches" au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont :

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance rétroactive autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur et de l'avenue Querbes devant la Maison des jeunes, du 11 novembre au 17 décembre 2021 de 10 H à 21 H, pour la tenue de l'événement « Vente de couronnes et de branches » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont.

D'AUTORISER, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* conformément à l'article 9.1 dudit règlement;

- Une dérogation à l'alinéa 6i) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

- Pour l'événement AstroMIL:

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*, une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la Place Alice Girard, le 10 décembre 2021 de 20 H à 22 H 30, pour la tenue de l'événement « Fête de l'astronomie au Campus MIL avec observation de la pluie d'étoiles filantes appelée Géminides ».

D'AUTORISER, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* conformément à l'article 9.1 dudit règlement;

- Une dérogation aux alinéas 6 e) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) conformément à l'article 6.4 dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1219203004

CA21 16 0366

Accepter la somme de 1 128 120,27 \$ que le propriétaire du terrain situé au 6250, rue Hutchison, doit transmettre à la Ville en vertu de l'article 4 du *Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal*, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 197 logements

ATTENDU QUE le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec les changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055) qui a pris effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018;

ATTENDU QU'UNE demande de permis de construction a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 25 février 2021 pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages et de 197 logements, situé au 6250, rue Hutchison;

ATTENDU QUE les dispositions du Règlement 17-055 s'appliquent à la demande de permis de construction en vertu de l'article 5 dudit règlement prévoyant que préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358028;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCEPTER, en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), le versement d'une somme compensatoire de 1 128 120,27 \$ équivalente à 10 % de la valeur du site conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

DE VERSER cette contribution au fonds des parcs de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1218358028

CA21 16 0367

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour le bâtiment portant le numéro 732, avenue Champagneur, de ne pas fournir une case de stationnement sur les 3 cases requises, en dérogeant à l'article 9.5.1 du *Règlement de zonage* (1177), lequel prescrit une case de stationnement / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 732, avenue Champagneur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues les 14 septembre et 6 octobre 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530 ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (1180);

ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 13 au 27 octobre 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU QU'AUCUNE intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358033.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 13 au 27 octobre 2021 inclusivement concernant les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 732, avenue Champagneur;

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 732, avenue Champagneur;

- La demande de dérogation mineure à l'article 9.5.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'omettre l'aménagement d'une des trois cases de stationnement requises, en dérogation à l'article 9.5.1 du règlement 1177, lequel exige une case par logement pour les bâtiments résidentiels.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1218358033

CA21 16 0368

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation d'implantations et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 732, avenue Champagneur

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues les 14 septembre et 6 octobre 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530 ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358033.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 732, avenue Champagneur;

- La demande d'approbation d'un PIIA :

Avec les réserves suivantes :

- Préalablement à la délivrance du permis, déposer les détails du système de drainage de la section de toiture entre la façade existante et le nouveau 3^e étage, en s'assurant qu'aucun dispositif ne projette ou ne soit visible de la façade;
- En façade, conserver et préserver le couronnement du parapet existant en prenant soin de maintenir tous les détails architecturaux tels que les corbeaux en maçonnerie, la corniche et la frise de maçonnerie sous cette dernière.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358033

CA21 16 0369

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant les immeubles situés au 1782, avenue Van Horne, 26, avenue Elmwood, 46 avenue Glencoe, 24 avenue Elmwood, 318, avenue Querbes, 434, avenue Edouard-Charles, 184, avenue Querbes et 5248, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 6 octobre 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358032.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

Séance du CCU du 6 octobre :

1782, avenue Van Horne :

Sans réserve

46, avenue Glencoe :

Sans réserve

Séance du CCU du 3 novembre :

26, avenue Elmwood :

Avec les réserves suivantes :

- En façade, pour les fenêtres du sous-sol, utiliser un modèle de fenêtre à battant et avec une division au centre pour la plus grande ouverture;
- Pour les carreaux, utiliser uniquement des vrais ou de faux croisillons de dimensions semblables à l'existant.

24, avenue Elmwood :

Avec les réserves suivantes :

- En façade, pour les fenêtres du sous-sol, utiliser un modèle de fenêtre à battant avec une division au centre pour la plus grande ouverture;
- En façade, reproduire les carreaux de la fenêtre au centre de la saillie;
- Pour les nouvelles fenêtres à l'arrière, utiliser des menuiseries tout bois ou de type hybride bois aluminium;
- Pour les carreaux, utiliser uniquement des vrais ou de faux croisillons de dimensions semblables à l'existant.

Avec la suggestion suivante :

- En façade, peindre la porte extérieure du balcon de couleur noire.

318, avenue Querbes :

Avec les réserves suivantes :

- Pour les carreaux, utiliser uniquement des vrais ou de faux croisillons de type SDL avec intercalaire.

Et les suggestions suivantes :

- Retirer le carrelage.
- Peindre la porte extérieure du balcon de couleur noire.

434, avenue Edouard-Charles :

Avec les réserves suivantes :

- Afin de s'harmoniser davantage avec le voisin jumelé, les fascias du perron et du balcon devront être de couleur blanche.
- Afin que les garde-corps présentent un aspect plus traditionnel, la conception du garde-corps métallique devra inclure des motifs s'inspirant des garde-corps du voisin situé au 444-446, avenue Édouard-Charles et ils devront être peints de couleur noire.
- Le soffite du balcon devra être en bois.

184, avenue Querbes :

Avec les réserves suivantes :

- Pour le nouveau soffite du balcon, utiliser du bois. Ce dernier pourrait être teint ou peint.
- Pour le nouveau fascia en cascade, utiliser aussi du bois.
- Conserver les consoles (équerres) du balcon et les remettre en place.

5248, avenue Durocher :

Sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1218358032

CA21 16 0370

Nomination d'une élue à la présidence et à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217711015;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE NOMMER la conseillère Marie Potvin à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1213711015

CA21 16 0371

Nomination d'une mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2021 au 7 juin 2022

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1213711019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

DE DÉSIGNER la conseillère Marie Potvin à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2021 au 7 juin 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1213711019

CA21 16 0372

Dépôt des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 12 octobre 2021 et 9 novembre 2021

DÉPÔT des comptes rendus des réunions du Comité de sécurisation tenues les 12 octobre 2021 et 9 novembre 2021.

60.01 1215069028

CA21 16 0373

Nomination d'une élue à la vice-présidence et à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

DE NOMMER la conseillère Caroline Braun à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 48.

70.02

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2022.